

Fonctions de la ville en matière culturelle

Éléments de réflexion sur le projet de politique culturelle montréalaise

Eva Quintas, septembre 2003

Réorganisation municipale

Montréal n'est pas la première ville à initier au cours des dernières années une démarche prospective pour concevoir un projet de ville qui réponde aux défis contemporains de ses nouveaux territoires. Les expériences, surtout européennes, sont nombreuses; parmi celles-ci, les villes de Lyon et de Barcelone se démarquent sous divers aspects comme des modèles exemplaires et très bien documentés. Au cœur des deux projets se dessine, premièrement, une **perspective de développement durable**, soulignée par la nécessité de combiner les aspects sociaux, économiques, environnementaux, urbains et culturels des villes dans un contexte mouvant de mondialisation accélérée. Deuxièmement, les deux villes proposent une **dynamique permanente de mobilisation** des élus, des services administratifs, des citoyens et des organisations autour d'une ambition et d'une vision partagées. Le processus de redéfinition des politiques urbaines s'adresse aux citoyens et les fait participer à la recherche d'un projet de ville collectif et stimulant pour tous, où les questions de l'identité, de la cohésion sociale et du mieux-vivre occupent une place déterminante.

L'enjeu fondamental d'une politique culturelle est de faire du développement culturel un enjeu public, un enjeu de société. La culture pourra effectivement devenir un des grands chantiers de la ville en devenant si l'élaboration de sa politique s'inscrit dans une logique de décloisonnement, de transversalité et de partenariat.

Comment Montréal entend conduire ce processus et comment la dimension culturelle sera intégrée aux autres fonctions de la ville ?

Ci-dessous sont énoncées quelques propositions quant au rôle de coordination et de leadership que pourrait assumer la ville-centre, et quant à une possible intégration de la dimension culturelle dans les divers services municipaux.

Rôle et responsabilités de la ville en matière culturelle

• **Rôle de leadership : Une direction de la coopération**

• **Coordination et concertation**

- La direction du développement culturel et de la qualité de vie pourrait être une direction de la coopération chargée d'implanter la politique culturelle au sein de l'administration municipale. Cette direction serait appuyée par des commissions sectorielles et des commissions transversales mixtes. Cette direction devrait pourvoir des services nécessaires au développement culturel afin de couvrir la ville d'un réel réseau ou maillage d'initiatives culturelles.

• **Information et promotion : mise en réseau**

- Développement de moyens et d'outils de communication, d'information, de diffusion, de promotion et de réseautage du 1) milieu culturel et 2) des autres milieux associatifs et citoyens (loisirs, éducation, sport, civisme, soutien social, coopération internationale, environnement, économie sociale, santé, etc.).

• **Développement de partenariats entre le public et le privé**

- Développement de mécanismes permettant la coopération à double sens entre le milieu culturel et ceux des affaires, de l'éducation et les médias.
 - Recherche de partenaires et organisation de projets avec le secteur privé.
 - Mesures incitant les institutions à jouer un rôle de locomotive pour stimuler les initiatives à plus petite échelle.
 - Échange d'expériences et d'expertise au niveau international.

• **Développement de partenariats territoriaux**

- Définition et mise en place de politiques transversales avec les arrondissements et la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Élargissement de la politique culturelle de la ville à une politique culturelle de l'agglomération. Réflexion sur le partage de compétences quant à la gestion des équipements structurants, ou équipements culturels réputés d'intérêt métropolitain ou réseaux de tels équipements.

• **Expertise et recherche**

- Réflexion, formation et développement de ressources quant aux questions de la décentralisation culturelle et du développement culturel en lien avec la cohésion sociale et la culture de proximité.
- Coopération internationale.
- Veille stratégique.

Fonctions de la Ville

Proposition de fonctions culturelles à travers les domaines de services aux citoyens tels que présentés dans le nouveau plan organisationnel de la Ville de Montréal (août 2003)

• **Services de soutien**

- Finances et administration
- Capital humain
- Ressources matérielles et informatiques
- Le site internet actuel de la Ville est difficile à consulter, difficilement navigable et à l'esthétique variable, chaque service et direction développant de façon parallèle son propre site. Il est peu attrayant, peu à jour dans plusieurs sections et dessert mal sa fonction de vitrine de l'actualité et de la vitalité de la ville

• **Services au citoyens**

• **Transport, voirie et circulation**

- Dénéigement, construction - grands travaux, permis d'occupation du domaine public, stationnements, circulation, transport en commun
- Actualisation du plan d'intervention concernant les graffitis et l'affichage public favorisant des solutions durables et créatives, combinant la préservation des domaines privés et publics, l'embellissement de la ville, l'expression culturelle des milieux et des populations, l'insertion sociale et la création d'emplois.
- Meilleure coordination entre la tenue de petits et grands événements culturels et l'obtention de permis d'occupation du domaine public et d'utilisation des biens municipaux.

• **Parc et espaces verts**

- Parcs locaux, métropolitains et parcs nature, forêt urbaine, milieu naturel, réseau bleu
- Politique de préservation, de protection et de valorisation des richesses naturelles et patrimoniales (voir charte du Mont-Royal).
- Meilleure coordination avec les milieux culturels lors de la planification et de la réalisation de nouveaux parcs, espaces verts et places publiques (tel le parc Rouen/Bennet à vocation récréative, la place Jean-Drapeau, etc.).
- Meilleure coordination entre les divers services administratifs et entre le corporatif et les arrondissements pour la préservation et l'entretien des œuvres d'art et du patrimoine bâti dans les parcs et places publiques.
- Développement des pôles récréo-touristiques et du réseau bleu avec l'intégration de parcours, d'œuvres et d'activités culturelles.

• **Environnement et développement durable**

- Matières résiduelles, nuisance, qualité de l'air et de l'eau, pesticides, sols contaminés, inspection des aliments
 - Mise en place de stratégies et de moyens faisant appel à des approches créatives pour interpréter et améliorer l'environnement.
 - Développement de pôles culturels combinant la préoccupation environnementale, la participation citoyenne et la vie culturelle (ex. Cité des arts du cirque – Tohu).
 - Utilisation des installations municipales (éco-centres, éco-quartiers) pour une meilleure diffusion de l'histoire et du patrimoine de Montréal en lien avec les collectivités locales.

• **Sports et loisirs**

- Activités, événements, installations et installations scientifiques
 - Développement de l'offre culturelle dans les grands événements sportifs et de loisir (Jeux de Montréal, Fête des enfants, etc.).
 - Meilleure coordination avec les milieux culturels pour la mise en place de projets et de programmes d'appréhension de la culture scientifique dans les grandes installations (Insectarium, Biôdome, Planétarium, etc.).
 - Renforcement et valorisation du loisir culturel avec des installations et des ressources adaptées, de nouveaux partenariats avec les organismes et collectivités locales, ainsi qu'une meilleure coordination avec le milieu culturel professionnel.

• **Aménagement, urbanisme et habitation**

- Réglementation, zonage, permis de construction, code du bâtiment, plan d'arrondissement et plan d'urbanisme, habitation, logements sociaux
 - Mécanismes de coordination et de suivi entre la politique culturelle et les actions d'aménagement urbain.
 - Mécanismes de coordination et de concertation avec les milieux culturels sur l'élaboration du nouveau plan d'urbanisme qui deviendra le document de référence municipal en matière d'intervention sur le territoire. À ce titre il touche la qualité des milieux résidentiels, le devenir du centre-ville, le transport collectif, le patrimoine bâti, le design urbain et l'esthétique de la ville.
 - Utilisation du plan d'urbanisme pour favoriser le développement de pôles culturels sur l'ensemble du territoire incluant la création d'infrastructures pour les collectivités locales comme pour les organismes et les individus (lieux de résidence, de travail et de diffusion).
 - Politique de concours pour associer les milieux culturels à la réalisation des projets municipaux de design urbain, de mobilier urbain, de logos, d'affichage, de signalisation, d'architecture de paysage, d'art public, etc.
 - Politique municipale d'intégration des arts à l'architecture.

• Développement économique

- Soutien et services-conseil aux entreprises, expertise spécialisée et sectorielle, veille économique, vente, marketing et *branding*, développement des secteurs d'activité.
 - Élargissement de la direction, de ses services et de son expertise aux entreprises culturelles et création d'au moins un poste de conseiller ou de « commissaire sectoriel » comme cela existe actuellement pour la mode, le design et le cinéma.
 - Ouverture du travail de veille stratégique aux relations entre culture et création d'emploi, tourisme, nouvelles technologies, marchés culturels, coopération internationale, etc.
 - Sur le modèle du Bureau du cinéma, création d'un « Bureau de la promotion internationale » pouvant être financé sur un nouveau modèle de partenariat avec le secteur privé, afin de contribuer à la mise en marché locale, nationale et internationale des produits culturels et à la promotion de la culture comme facteur d'attractivité de la ville.
 - Développement de partenariats publics et privés (industrie, chambres de commerce, caisses d'épargne et banques, instituts de recherche, Montréal international, Tourisme Montréal, etc.) pour la promotion et la mise en marché culturelle.
 - Mise sur pied de nouvelles mesures fiscales telles l'accès à de capitaux de risque pour l'exportation ou l'immobilisation.
 - Investissement dans les infrastructures (ateliers-résidences, soutien au loyer, achat par la municipalité, etc.).

• Développement social

- Organismes locaux et métropolitains, bénévolat
 - Mise en réseau et coordination entre les milieux culturels et les autres milieux associatifs, citoyens, scolaires et éducatifs, pour la mise sur pied de stratégies, de moyens et de projets favorisant le développement des personnes, la cohésion sociale et la participation civique à travers des activités culturelles.
 - Développement local à travers des projets et des activités qui impliquent activement les populations des quartiers dans les thématiques culturelles pour créer une certaine fierté et améliorer l'image du quartier et le dialogue démocratique.
 - Stratégies et outils de démocratisation visant à accroître l'accessibilité culturelle à des clientèles telles les handicapés, les non-voyants, les sans emploi, les communautés ethnoculturelles, etc.
 - Promotion et valorisation du bénévolat culturel.
 - Ouverture de « pôles culturels » (bibliothèques, centres d'accès internet) au sein des services publics et dans des lieux tels les hôpitaux, les centres pour personnes âgées, les centres communautaires, etc.